

AVIS PUBLIC

PROMULGATION RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 699

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance régulière tenue le 11 août 2026, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement d'emprunt intitulé :

« Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives à la réfection d'infrastructures routières, accessoires et chambres de vannes et une dépense et un emprunt d'un montant de 9 205 000 \$ à ces fins ».

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 5 octobre 2026.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Donné à Repentigny, ce 6^e jour du mois d'octobre 2026.

Le greffier,

A blue ink signature, likely of Marc Giard, consisting of several fluid, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

M^e Marc Giard, OMA, avocat